

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BNP PARIBAS STRATEGIE PRIVEE ISR ACTIONS INTERNATIONALES compartiment du FCP BNP PARIBAS STRATEGIE PRIVEE (FR0012538130)

FIA soumis au droit français

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Actions internationales, le compartiment vise à offrir sur la durée minimale de placement recommandée de 5 ans, une performance liée aux marchés d'actions internationaux en sélectionnant de façon discrétionnaire des OPCVM ou des FIA essentiellement «ISR» (Investissement Socialement Responsable). La gestion du portefeuille ne cherche pas à répliquer un indice, toutefois la performance du compartiment pourra être comparée à titre indicatif à celle de l'indicateur composite : 60% MSCI World DM (Net Return, libellé en euro) + 40% MSCI Europe (Net Return, libellé en euro), rebalancé mensuellement.

Caractéristiques essentielles du compartiment : Son processus d'investissement repose sur la tenue mensuelle d'un Comité d'orientation stratégique, constitué de membres de la société de gestion et de l'équipe Gestion des Portefeuilles Privés (GPP) de la Banque Privée qui agit en qualité d'expert, qui assure une analyse fondamentale de la macroéconomie et des marchés. Il aboutit à des recommandations d'allocations (géographiques/styles/tailles de capitalisation/thématiques d'investissement) et de sélection d'OPC. Le choix des OPC «ISR» s'opère dans un univers de fonds ISR déterminé en amont du Comité via un processus reposant sur une identification des pratiques et gérants d'actifs engagés dans le secteur ISR, un ensemble de critères visant à analyser le poids des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans le processus d'investissement de chaque fonds considéré (ex : qualité des ressources humaines au sein de l'entreprise, respect de l'environnement, qualité de la relation avec les clients/fournisseurs, degré de développement du gouvernement d'entreprise et l'engagement sociétal de l'entreprise), un classement des fonds résultant de l'application de ces critères et une évaluation du risque opérationnel des sociétés de gestion des fonds retenus.

Le gérant construit son portefeuille sur la base des recommandations précitées et des contraintes de gestion du compartiment,

Le compartiment peut investir jusqu'à 100% de son actif net en parts/actions d'OPC de classifications actions, diversifiés, monétaires, monétaires court terme et d'OPC indiciaires/fonds d'investissement étrangers respectant les critères de l'article R214-32-42 du code monétaire et financier et jusqu'à 30% maximum de son actif net en parts/actions de FIA/fonds d'investissement étrangers respectant les 4 critères de l'article R. 214-13 du code monétaire et financier. Les OPCVM ou FIA Actions sélectionnés sont investis en titres de sociétés de tout secteur, de toute taille de capitalisation, émis sur les marchés internationaux dont les pays émergents.

Le degré d'exposition minimum du compartiment aux marchés actions est de 60% de l'actif net.

L'investissement en OPC ISR représente au minimum 90% de l'actif net.

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques actions et change et réaliser l'objectif de gestion. L'exposition globale du FCP peut s'élever à 200% de l'actif net.

Le compartiment expose le résident de la zone Euro à un risque de change à hauteur maximale de 100% de l'actif net.

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 13h (heure de Paris) auprès de BNP Paribas Securities Services. Les ordres centralisés un jour donné à 13h sont exécutés sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit**: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés**: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC :3,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	2,31% ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

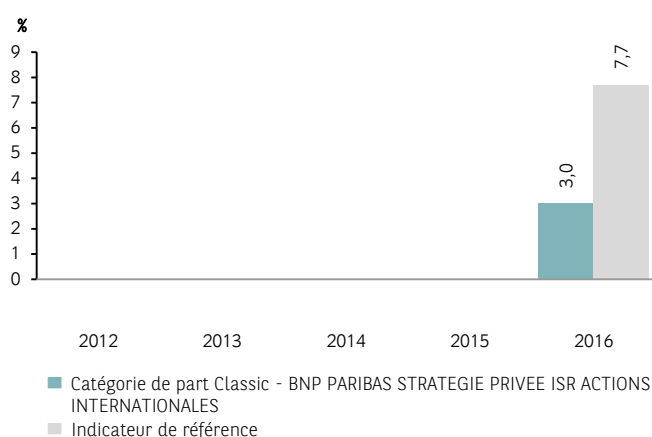
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en septembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 1 avril 2015 ;
- La part a été créée le 1 avril 2015 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment du FCP BNP PARIBAS STRATEGIE PRIVEE, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FCP identifié en tête du document.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2017.